

DEMANDE DE SUBSIDE POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT SPORTIF ET DU GROS MATÉRIEL D'ENTRETIEN

COORDONNÉES DU DEMANDEUR :

Bénéficiaire : N° d'entreprise (=N°TVA):.....
Nom de la personne de contact :..... Fonction :.....
Téléphone/GSM :..... Email :.....

Adresse du siège social

Rue : N° :.....
Code postal :..... Localité :.....

COORDONNÉES DU SITE SPORTIF OÙ L'ÉQUIPEMENT SERA UTILISÉ ET RANGÉ :

Nom du site :.....
Rue : N° :.....
Code postal :..... Localité :
Téléphone/GSM :..... Email :.....
Propriétaire de l'infrastructure sportive :.....
Gestionnaire de l'infrastructure sportive :.....

OBJET DE LA DEMANDE :

COMPOSITION DU DOSSIER

1. Un tableau occupationnel hebdomadaire par terrain et/ou plateau concerné, motivant la régularité d'une pratique sportive (téléchargeable sur le site infrasports) ;
- a. Pour les demandeurs soumis à la loi sur les marchés publics (pouvoirs locaux et ASBL de gestion)
 - le cahier spécial des charges et le cas échéant l'avis de marché
 - L'extrait de la délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet d'acquisition, fixant le mode de passation du marché et reprenant l'inscription budgétaire y relative (montant + numéro prévu au budget de l'exercice en cours) ;
 - L'inventaire estimatif .
- b. Pour les ASBL (clubs) et écoles non soumises à la loi sur les marchés publics :
 - un devis détaillé si le montant de la demande est inférieur à 8.500 € HTVA,
 - 3 devis si le montant de la demande est supérieur à 8.500 € HTVA ,
 - L'avis sur la pertinence des achats d'équipements sportifs émanant de la fédération sportive ou de l'administration publique ou du pouvoir organisateur dont le demandeur dépend .
3. Le montant total des achats prévus est de € HTVA
4. Dans la mesure où le demandeur est non assujetti à la TVA, la déclaration du contrôleur de la T.V.A. établissant si le demandeur a le droit de récupérer cette dernière pour l'achat d'équipement sportif/de matériel d'entretien et dans quelle mesure.
5. Une attestation de la banque ou un extrait de compte PC Banking mentionnant le N° du compte IBAN de votre organisme.

Pour ce matériel, *j'ai rentré une demande pour/j'ai obtenu/Je n'ai pas rentré de demande pour* une aide financière publique d'un autre organisme. (biffer les mentions inutile)

Le cas échéant,

Combien:

Quand:

De qui:

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Le demandeur atteste:

- Disposer d'installations permettant de pratiquer en toute sécurité la ou les disciplines sportives concernées par la demande de subvention.
- Disposer d'installations dans lesquelles des activités sont organisées régulièrement dans la ou les disciplines sportives concernées par la demande de subvention.
- Disposer de locaux permettant l'entreposage du matériel sportif dans de bonnes conditions de sécurité et de conservation.
- N'utiliser le matériel sportif subventionné qu'aux fins et dans les conditions précisées dans la demande de subvention.
- Accepter le contrôle, par le pouvoir subsidiant, des installations abritant le matériel subventionné et de l'utilisation de ce matériel.
- que l'infrastructure destinée à abriter le matériel faisant l'objet du subside est bien repertoriée et mise à jour dans la base de données Cadasports (www.cadasports.be)
- que l'infrastructure sportive concernée est équipée d'un défibrillateur externe automatique (DEA) de catégorie 1.

Votre dossier doit être introduit à l'adresse suivante, en un seul exemplaire
Service public de Wallonie – DGO1 ROUTES ET BATIMENTS
Infrasports
Boulevard du Nord, 8 – 5000 NAMUR
Téléphone : 081/77.33.46. ou 64. – Fax : 081/77.38.88
E-mail : infrasports.dgo1@spw.wallonie.be

Personne contact : Nathalie MOULARD, 081/77.33.27, nathalie.moulard@spw.wallonie.be

Par dérogation à l'article 23 du décret du 25/02/1999, dès réception de l'accusé de réception de l'administration, le demandeur est autorisé à passer commande et à payer le fournisseur. Cette autorisation ne constitue pas une promesse ferme de subvention.

Date et signature de la personne compétente pouvant engager le demandeur,

.....